

Inscription périscolaire Mai 2019

Inscription pour le périscolaire matin, soir et mercredi des accueils du pôle enfance

**Obligatoire*

1. Adresse e-mail *

2. Nom(s) + Prénom(s) enfant(s) *

3. Ecole *

Une seule réponse possible.

☐

Vérines

☐

Croix-Chapeau

☐

RPI Virson / Bouhet / Chambon

☐

Saint Médard d'Aunis

☐

Autre :

4. Inscription périscolaire pour le matin et le soir

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

	Matin	Soir
Jeudi 02 Mai	☐	☐
Vendredi 03 Mai	☐	☐
Lundi 06 Mai	☐	☐
Mardi 07 Mai	☐	☐
Jeudi 09 Mai	☐	☐
Vendredi 10 Mai	☐	☐
Lundi 13 Mai	☐	☐
Mardi 14 Mai	☐	☐
Jeudi 16 Mai	☐	☐
Vendredi 17 Mai	☐	☐
Lundi 20 Mai	☐	☐
Mardi 21 Mai	☐	☐
Jeudi 23 Mai	☐	☐
Vendredi 24 Mai	☐	☐
Lundi 27 Mai	☐	☐
Mardi 28 Mai	☐	☐

Pont de l'Ascension

Journée libérée pour les enfants Vendredi 31 Mai 2019 : pas d'école et fermeture des accueils

5. Inscription pour le mercredi

Plusieurs réponses possibles - Si vous souhaitez une 1/2 journée avec repas, pensez à cocher la case repas

Plusieurs réponses possibles.

	Matin	Repas	Après-midi	Journée
Mercredi 15 Mai	☐	☐	☐	☐
Mercredi 22 Mai	☐	☐	☐	☐
Mercredi 29 Mai	☐	☐	☐	☐

6. Mercredi 22 mai : Olympiades (9h30-17h) pour les 6-10 ans

Plusieurs réponses possibles.

☐

Inscription à la journée olympiades

Olympiades inter-structures
1^{ère} Edition
Le mercredi 22 mai 2019



7. Sac à jouer

Je désire réserver un sac à jouer pour le mois de Mai 2019 pour un coût de 5€ notifié sur votre facture du mois de Mai.

Une seule réponse possible.

- ☐ - 7 ans
☐ + 7 ans
☐ Famille



Date de retour du sac à jouer : 03 Juin 2019

Les jeux non restitués ou détériorés seront facturés

Rappels

Les absences pour maladie doivent être justifiées par un certificat médical dans les 8 jours qui suivent l'absence.

Toute absence non justifiée ou annulée hors délai sera facturée.

Les annulations d'inscription doivent se faire par écrit une semaine avant la date concernée.

Nous informons les parents de leur intérêt à souscrire pour leurs enfants un contrat d'assurance de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées (du type assurance scolaire et extrascolaire).



Une copie de vos réponses sera envoyée par e-mail à l'adresse indiquée.